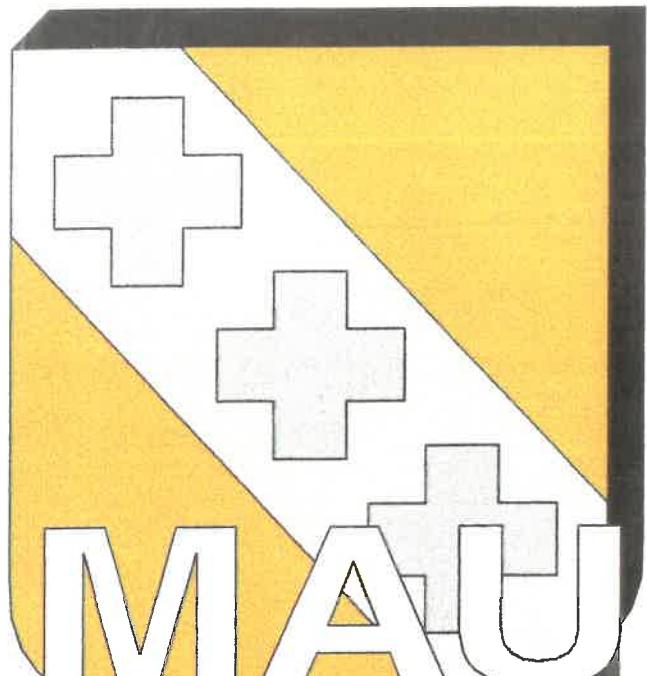


BULLETIN MUNICIPAL



INFOS

BRUILLE ST AMAND • CHATEAU L'ABBAYE
FLINES LEZ MORTAGNE • MAULD'
C.D.C.M
MORTAGNE DU NORD

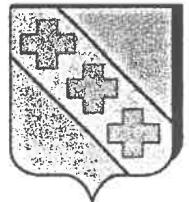
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MORTAGNE DU NORD

CONFLUENT SCARPE ESCAUT

N°34

- Juin 1998 -





Mauld' Infos

SOMMAIRE

- Mot du Maire.
- Compte rendu conseil municipal.
- Vie associative.
- Calendrier des fêtes.
- Historique.

Maulde le: 19 juin 1998

Mes chers amis,

Le numéro de votre bulletin municipal vient de vous parvenir. Avec lui,

Vous allez pouvoir découvrir "Maulde Infos" sous une présentation toute nouvelle, de la typographie à la mise en page. Il s'agit là du seul travail de l'équipe municipale de rédaction et d'information. C'est pourquoi, en tout premier lieu, je tiens à les remercier chaleureusement et à les féliciter pour l'excellent travail qu'ils ont accompli pour vous présenter une revue très agréable à lire.

Vous pourrez ainsi, à travers vos rubriques habituelles ou nouvelles, découvrir les décisions qui ont été prises par votre conseil municipal, la vie des associations et de l'école, sans oublier l'éphéméride et les informations pratiques, en bref, tout ce qui est la vie et l'actualité de notre village.

Mais avant de vous en souhaiter bonne lecture, je voudrais attirer votre attention sur certains points particulièrement importants.

Tout d'abord, en ce qui concerne le ramassage des ordures ménagères et des encombrants. C'est maintenant la communauté des communes du secteur de Mortagne qui percevra les taxes d'enlèvement à compter du 01.01.99. Après avoir lancé un appel d'offres à plusieurs entreprises, deux (et deux seulement) ont répondu : NETREL et MALAQUIN.

Inutile de vous préciser que, à notre grand regret, le choix a été vite fait !

Quant aux tarifs, ils ont plutôt été revus à la hausse : jugez-en plutôt : enlèvement des O.M : + 28 % : collecte 97 : 95 631 F - collecte 98 : 122 220 F - enlèvement des encombrants + 28 % - collecte 97 : 6 277 F - collecte 98 : 8 045 F. Coût annuel pour le contribuable : 130 265 F en 98. A cela il faut ajouter le traitement en usine d'incinération : 82 152 F.

Le deuxième point concerne les travaux et plus particulièrement les travaux de voirie et d'assainissement. Les rues du Mortier, du Bois, du Fort et de la Basse Fosse, sont maintenant reliés au réseau d'assainissement et à la station d'épuration. Coût prévu 754 992 F T.T.C dont 30 % à charge communale. Un gros "point noir" subsiste : la rue de la Trinquette et environs immédiats. Les riverains intéressés ont reçu une copie du courrier que j'avais adressé au SLAN et la réponse de celui-ci : les travaux concernant la Trinquette sont trop importants, donc trop coûteux pour être financés par l'enveloppe prévue pour payer les travaux des rues du Mortier et suivantes. Néanmoins, en attente, des bouches d'égoût syphoïdes seront installées aux points sensibles, là où les odeurs nauséabondes sont les plus gênantes. Le reste de l'assainissement fera l'objet d'une programmation de travaux pour 1999.

Quant à la construction du "giratoire", à l'intersection des 2 routes départementales, la programmation prévoit le démarrage des travaux pour le dernier trimestre de cette année. Nous attendons, en Mairie, la confirmation de ce calendrier par le Conseil Général.

Enfin, le troisième point intéresse l'éclairage public. Une campagne de rénovation de l'éclairage public va être entreprise dès le mois de juillet de cette année, par l'intermédiaire de la communauté de communes de Mortagne. En effet, le conseil communautaire a voté, pour chaque commune de la communauté, une enveloppe de 300 000 F, répartie sur 3 budgets (1998 - 1999 - 2000). Cette année, Maulde va donc rénover 26 points lumineux. L'opération est prévue le long de la Grand-Rue, à partir du secteur de la Gare en revenant vers le centre du village.

D'autres décisions ou engagements ont été pris par votre Conseil Municipal. Vous en trouverez l'essentiel dans les pages qui suivent.

En vous remerciant à l'avance de m'avoir lu jusqu'au bout, il me reste à vous souhaiter bonne lecture de votre bulletin d'informations et, puisque nous en sommes tout près, à toutes et à tous, petits et grands, de bonnes vacances.

*Le Maire,
P. DELTOMBE*

Compte rendu conseil municipal

REUNION DU 12 DECEMBRE 1997

Absents excusés : Mrs SIMON et MARTHE

VOIERIES COMMUNALES :

- Trottoirs de la rue du Pont
- Dossier de demande de subvention FECR - DGE
- Projet du giratoire de la place : 1.340.000 Frs de travaux répartis comme suit :
 - a) 672.500 Frs pour la fixation,
 - b) 667.500 Frs pour voirie et trottoirs, depuis le n°45 jusqu'au territoire belge.
- 360.000 Frs T.T.C : participation communale
- 100.000 Frs de subvention - 260.000 Frs à charge T.V.A.

1ère délibération : demandée au président du S.I.V.O.M de préparer un dossier double pour une demande de subvention : 1) au F.E.C.R - 2) à la D.G.E en espérant d'être subventionné pour l'un ou l'autre.

La maîtrise d'oeuvre sera confiée au S.I.V.O.M.

2ème délibération : afin de contracter un prêt relais égal au montant de retour de T.V.A.

Travaux voirie et mise en conformité de l'assainissement rue Basse Fosse, rue du Mortier et rue du Bois.

Appel d'offres en date du 28.11.97, date limite de réception le 5.1.98 à 16 heures.

3ème délibération : pour bâtiments communaux.

Toiture de la cantine. Devis (Capelle) de 42.794,30 Frs T.T.C, prévu au budget supplémentaire.

Réfection des chéneaux de l'église : 78.806,00 Frs (non prévus). Demande de subvention pour ces travaux.

Demande de renouvellement de l'indemnité de conseils à Mr le Receveur des Impôts (toujours refusée par le conseil).

Loyers communaux : Rue du Mortier : 645 Frs par mois..... passe à 661,00 Frs
Grand Rue : 845 Frs par mois passe à 865.00 Frs
Caserne pompiers : 12.915 Frs par année ... passe à 13.240 Frs

Concessions cimetière : 99 ans à 96 Frs le m2..... passe à 99 Frs

50 ans à 75 Frs le m2..... passe à 78 Frs

Taxe funéraire : 340 Frs..... passe à 350 Frs

Ouverture d'une tombe : 175 Frs..... passe à 180 Frs

Locations salles : Grande salle : 1.050 Frs passe à 1.085 Frs pour les Maulinois.
1.540 Frs..... passe à 1.580 Frs pour personnes extérieures.
Vin d'honneur : 595 Frs..... passe à 610 Frs pour les Maulinois.
955 Frs..... passe à 980 Frs pour extérieures.
Petite salle : 530 Frs..... passe à 545 Frs pour les Maulinois.
740 Frs..... passe à 760 Frs pour personnes extérieures.
Vin d'honneur : 250 Frs..... passe à 260 Frs pour les Maulinois
350 Frs..... passe à 360 Frs pour extérieures.

- Délibération prise pour accorder la subvention au fond social d'aide au logement : 1.000,00 Frs

Demande de devis pour la pose de drains à l'entrée de la rue de Chorette.
Devis de la COLAS, pose et fourniture de 30 m de drains : 22.311,00 Frs

pose à la charge de la communauté : 16.884,00 Frs
à charge du riverain : 5427,00 Frs

Le conseil donne son accord de principe si le riverain est d'accord pour la fourniture de drains.

Devis pour chauffage gaz atelier. Devis GADY DURIEUX) : 1.900,00 Frs.
fournitures et gaz : 9.648,00 Frs

Accord de principe du conseil - attendre d'autres devis.

Devis T.T.C pour travaux entrée de garages "Petite Rue, plus élevé que celui de Mr CARDON.

Devis de Mr GUYOT pour pose de prises de courant et informatique à l'école : 11.000,00 Frs. Le conseil n'est pas d'accord.

Elaboration du cahier des charges pour dossier des ordures ménagères.

A partir du 1er Janvier 1998 jusqu'au 1er Mai 98, NETREL assurera la collecte ; après cette date, un appel d'offres européen sera lancé ; le contrat sera passé pour 3 ans ; pour les communes de l'intercommunalité de Mortagne ainsi que St Amand. La collecte s'effectuera toujours en sacs sauf pour St Amand.

A partir du 1er Mai 98, l'entreprise la moins disante collectera les ordures ménagères. De ce fait, la collecte des papiers et du verre se termine à compter du 1er janvier 1998.

Affaires scolaires

Problème de l'étude scolaire :

Suite au refus de continuer à assurer l'étude de Me Belly, prendre une décision pour maintenir ce service.

Mr le Maire propose : une partie d'aide au travail scolaire,
une partie initiation à l'informatique (pour Me Geraldès C.E.S.).

Voté au conseil, cette solution est adoptée.

Achat d'une table pour la télévision et magnétoscope.

Informations

Demande pour la pose de panneaux de 49 sociétés de chasse pour promouvoir la protection des animaux.

Courrier de remerciements de la Croix Rouge pour la collecte du 29.11.97 effectuée par le conseil des jeunes. Maulde représente le 1/12 de la collecte sur les 17 communes concernées.

REUNION DU 30 MARS 98

Membres absents excusés : Mr COUTELIER
Mme VASTESAEGER

BUDGET PRIMITIF

Maximum d'investissement avec minimum d'augmentation.

Hausse des bases : taxe d'habitation + 1,011 %

taxe sur foncier bâti + 1,011 %

Taxe ordures ménagères : dernière fois qu'elle apparaît au niveau communal.

Depuis le 1/1/98 c'est la communauté de communes qui a compétence donc elle apparaîtra au niveau intercommunal.

Avis contraire : --

Abstention : --

Adopté à l'unanimité.

ORDURES MENAGERES

Contrat avec NETREL arrivé à échéance le 31/12/97

Appel d'offres pour collecte des ordures ménagères : lancé par les 3 communautés
" " " " " encombrants) de communes début JANVIER 98

Seules 3 entreprises ont répondu :

MALAQUIN.....encombrants

NETREL.....encombrants + ordures ménagères

ONYNOMIX.....n'a pas répondu aux critères importants (donc hors course)

NICHOLIN de St Amand idem

NETREL resté seul en course avec une hausse de 31%

MAULDE avec une hausse de 18,57 % (la moins forte augmentation)

CHATEAU L'ABBAYE avec une hausse de 27 %

La Communauté de Communes avec une hausse de 14 % + 1,011 %

- Crédit de 280.000 FR sur 3 ans pour remplacer les lampes.

En 1998 : 100.000 Fr = 26 lampes

En 1999 : 100.000 Fr = "

En 2000 : 80.000 Fr = "

Devis HUIN - DUFOUR et GRAVET

20 lampes 26 lampes

pour même enveloppe budgétaire

1ère tranche : de la Gare à la Mairie.

- Point sur les travaux

Assainissement : vendredi 10 avril - 14h30 réunion de pictage du SIAN

Début des travaux : probablement fin avril.

Proposition de la réalisation au terme d'1 an.

Pour réaliser une plaquette d'informations pour valoriser les 5 communes, "la communauté de communes", commission composée de 2 personnes pour chaque commune issues des conseils municipaux : Mrs VANDERPOTTE et MORLIGHEN.

- **Emplois jeunes**

Certains ont été créés directement avec l'éducation nouvelle.

2 emplois ont été créés à Maulde :

-Aide à la surveillance des devoirs (Melle Marjorie GERALDES)

-Aide à la surveillance de la cantine (Melle Stéphanie MICHEL.)

Lecture de la convention : ajournée car précisions à apporter (notamment en matière de la responsabilité civile de la commune, de l'aide à apporter par ces personnes...).

-Délibération à prendre dans un délai de 40 jours en vue de la modification des articles 1 et 16

concernant le syndicat de valorisation des ordures ménagères .

-TELECOM et E.D.F pour nouveaux poteaux en béton (rue Basse Fosse, la Fontaine).

-Poste écogarde : courrier au docteur KATEB pour déchets de tonte et d'ordures ménagères dans le fossé.

-Nombre de demandeurs d'emplois pour postuler à TOYOTA : 4 (de Maulde.)

D'OR ET D'ARGENT

Le 1er mai 1998, ont été honorés de la médaille du travail :

Mrs José PAPIN - Bruno BLAIRON - Pascal BREUQUE - André DEMESSANCE - Guy DELLACHERIE.

DES COUPLES D'OR ET DE DIAMANT

Ont été mis à l'honneur, pour leurs noces d'or : Mr Jules DELCOURT et Mme Berthe BAUDRINDIEN, mariés le 15 mai 1948 à St Amand ; Mr Victor MARTHE et Mme Gertrude KRONEMBUTTER, mariés le 10 avril 1948 à Maulde ; Mr Julien OCHIN et Mme Odette DERNONCOURT, mariés le 24 juillet 1948 à Maulde. Puis vint le moment d'intense émotion avec Mr Clément EVRARD et Mme Jeanne SAINT GHISLAIN, mariés à Maulde le 30 mai 1938 et qui fêtaient quant à eux, leurs noces de diamant.

A l'issue de ces cérémonies, la Municipalité leur a offert le verre de l'amitié.

DU BRONZE

Le samedi 6 juin 1998, Mr le Maire a remis à Mme Martine COUTELIER, la médaille de bronze de la Famille française.

Toutes nos félicitations.

REUNION DU 19 JUIN 1998

Membres présents : Mr DELTOMBE (Maire) -

Adjoints : Mr LEGRAIN – Mme GUISLAIN – Mr DHONDRT

Conseillers : Mme VASTESAEGER – Mme SIMON

Mr BEAURY – Mr MORLIGHEM – Mr LOHEZ

Mr MARTHE – Mr VANDERPOTTE

Membre excusé : Mr COUTELIER.

Membres absents : Mr DESMONS - Mr MUSIALIK - Mr SIMON.

- APPROBATION MAULD'INFOS

- POINT SUR LES TRAVAUX DE VOIERIE

- rue du Mortier et rue Basse Fosse. Réunion ce jour avec Mrs DELGADO (COLAS), JACK (D.E), GRUEZ (SIDEN).

- trop plein à réaliser près du poste de relevage pour récupérer eaux pluviales (accepté sur devis du SIAN).

- Plantation d'arbres prévue, coût des travaux : 30 000 F T.T.C.

- Transformation de la cour des pompiers, devis : 51 737,40 F T.T.C.

- Abandon de la taxe des ordures ménagères, délibération à prendre.

- Remplacement de 26 points lumineux, vu avec Mr DUFOUR.

- Départ cité du Parc jusque Mr BRIDOUX. Début du chantier le Mardi 22 Juin, durée 1 semaine.

- Une benne à vêtements usagés sera mise dans la cour de la Mairie (profit à la Croix Rouge).

- Mme BELLY (Directrice d'école) sollicite de la commune l'achat d'occasion, 1 050 F unitaire, de 5 tapis de gymnastique au sol, prix global : 3 780 F, accepté à l'unanimité.

: rue du Marais, il y a des ponneys sur un terrain communal, puis des chevaux, Mr le Maire a demandé à Mr VINCENT qu'il sollicite par courrier une mise à disposition dudit terrain, problèmes de sécurité soulevés, réponse négative.

- DEMANDE DE SUBVENTION

Mr EVRARD : pour anciens combattants : 1 000 F

Colombophile de NIVELLE sollicite une coupe : accepté.

- COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF

Accepté à l'unanimité.

- Tarif centre de loisirs 98 : voir tarif.

Rémunération des moniteurs : 2 800 F net.

Les tarifs de cette année à Maulde sont fixés comme suit :

140 fr par enfant pour les familles ayant des ressources supérieures au R.M.I. et ayant 1 ou 2 enfants

130 fr par enfant pour les familles de 3 enfants et plus ayant des ressources supérieures au R.M.I.

120 fr par enfant pour les familles de 1 ou 2 enfants bénéficiaires du R.M.I.

110 fr par enfant pour les familles de 3 enfants et plus bénéficiaires du R.M.I.

220 fr par enfants pour les enfants scolarisés à Maulde et n'habitant pas la commune .

ETAT CIVIL

ANNEE 1997

TRANSCRIPTION DECES

MORIVAL Claude 10.01.97
CAUDERLIER Michel 23.01.97
BOURDIER Germaine 27.01.97
QUILLE Sidonie 25.04.97
DAPREMEZ Abel 14.08.97
DECLERCQ Clarisse 09.12.97

MARIAGES

ROUSSEAU Jean-Pierre et LEGRAIN Armelle 05.07.97
CHAMBAUT Romuald et DELILE Astrid 20.09.97

NAISSANCES

BOURDON Estelle 18.02.97 à Valenciennes
DESCAMPS Alex 16.07.97 à Saint Saulve
BAULOY Julien 27.07.97 à Condé
DEPELCHIN Ambre 12.09.97 à Saint Saulve
GUEVAR Zoé 27.10.97 à Valenciennes
DESPRES Ines 12.11.97 à Villeneuve d'Ascq
ROUET Eloïse 13.11.97 à Lille

COMMUNIQUE

**En Juillet et en Août la Mairie fermera le Vendredi à 17 heures.
Et la permanence du Samedi ne sera pas assurée.**

Le jury intercommunal pour les maisons fleuries passera le **8 Juillet**.

Mesdames, Messieurs,

Je vous rappelle qu'en vertu de la loi et du code rural, l'échardonnage des terrains incultes ou en friches est obligatoire et que le non respect de la réglementation est sévèrement sanctionné.

Je vous incite donc à procéder à l'échardonnage de votre propriété et ce dans les plus brefs délais.

Vous remerciant à l'avance de votre collaboration je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
P. DELTOMBE.

Les Actions de la Communauté de Communes du Pays de Mortagne

Plus récente que le SIVOM, la communauté de communes du pays de Mortagne créée en décembre 1993 comptera en fin d'année cinq ans d'existence. Elle regroupe cinq communes : Bruille St Amand - Château l'Abbaye - Flines lez Mortagne- Maulde et Mortagne-du-Nord.

Le conseil communautaire est formé de 18 délégués issus des 5 communes membres. Le bureau se compose des 5 maires :

M. Patin, maire de Bruille St Amand, est responsable de la commission "Matériel"

Mme Dufernez, maire de Château l'Abbaye, est chargée de la commission "Environnement" - concours des maisons fleuries

M. Lelong, maire de Flines lez Mortagne, préside la commission " Finances et Budgets"

M. Deltombe, maire de Maulde, dirige les travaux de la commission "Economique"

M. Dellacherie, maire de Mortagne du Nord, est Président de la communauté de communes.

Le secrétariat est assuré par **M. Jean-Yves Cools**, adjoint au maire à Mortagne-du-Nord.

Depuis sa création, la Communauté de communes a mené des actions à caractère intercommunautaire. La commission "Economique" est malheureusement freinée par la présence sur le territoire de la communauté de nombreuses friches industrielles : site de la zinguerie, fort de Maulde, terrains pollués par métaux lourds ou autres polluants, friches de voies navigables, dépôts n° 10 et 11 sur Maulde et Château l'Abbaye,... la méthode pour traiter lesdits terrains n'est pas encore connue ou s'avère trop onéreuse... En attendant lesdits traitements, pour l'heure, la commission se tourne vers le tourisme et la communication (logos, signalétique, etc....).

La commission "Environnement" a vécu une année pleine avec l'important dossier "collecte des déchets ménagers, encombrants et autres" et leur "incinération" - la Communauté a désormais compétence sur cette importante question : 1 383 210 F ont été votés au budget 98 pour couvrir les dépenses . Le concours intercommunal des maisons fleuries est reconduit - Le fleurissement des abords des bâtiments publics des communes membres est à nouveau assuré par la Communauté de communes.

La commission "matériel" a prévu l'achat de 300 chaises (60 par commune) pour compléter le stock des collectivités (coût : 36 000 F) et a complété pour 15000 F le matériel de camping des centres de loisirs de Bruille et de Mortagne-du-Nord.

Le budget (fonctionnement : 2634 700 F + Investissement : 877 490 F) voté à l'unanimité, prévoit encore : l'équipement camping des CLSH, l'enfouissement des lignes électriques, l'amélioration de l'éclairage public.

Dernière heure : Le secrétariat de la communauté de communes (actuellement en mairie de Mortagne) sera prochainement transféré à l'école de la place Gillet.

En bref des réalisations à la hauteur des moyens et des ambitions des communes....

Le Président
P. DELLACHERIE

Les activités du....

Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de Mortagne-du-Nord..

Le SIVOM de Mortagne créé en 1973 est composé des communes de Bruille-St-Amand - Château l'Abbaye - Maulde et Mortagne-du-Nord.

Il intervient en tant que maître d'ouvrage dans les travaux de voirie réalisés dans les communes membres . En 1998, les travaux prévus concernent :

Maulde : aménagement de trottoirs dans les rues - Basse Fosse, rue du Marais Mortier, Fort (travaux en cours) ménagement de trottoirs dans la rue du Pont

Mortagne : rue de la Saine Fontaine - liaison avec le quai des mouettes (travaux en cours)
aménagement de la placette du château de Bretagne (angle rues du Fort et Fernig)

Avec les communes de Flines lez Mortagne et Thun-St-Amand, le SIVOM de Mortagne assure le fonctionnement de :

1- L'Ecole intercommunale de musique - dirigée par M. Daniel Ribaucourt, professeur agrégé de lettres au collège Fernig

En 1998, 76 élèves, domiciliés dans les communes membres, bénéficient des cours de l'école, **gratuitement**.

Le budget de l'année s'élève à : 79 000 F(participation des communes) auxquels s'ajoute la dotation du Conseil Général du Nord : 40 000 F.

L'école est composée de : 2 classes de clarinette, 1 classe de percussion, 1 classe de flûte, 1 classe de trombone, 1 classe de hautbois et à la rentrée de septembre , 1 classe de piano (associée à des instruments de percussion) sera ouverte.

2 - La salle de sport Jean Stablinski

En 1998, les crédits votés se montent à 72 800 F (participation des communes) complétés par la participation du Conseil Général du Nord : 65 000 F

Les communes de Flines lez Mortagne, de Thun St Amand, et les communes membres du SIVOM remboursent en outre chaque année (jusqu'en 2010) 181 690 F pour couvrir le prêt contracté lors de la construction de la salle qui a coûté 4 000 000 F (participation des communes 1 300 000 F - Conseil Général : 2 700 000 F).

3 - Aide aux collégiens

Entretien du terrain de sport jouxtant le collège : 7900 F

Sponsorisation de toutes les activités culturelles et sportives offertes aux collégiens : 22 200 F.

L'effort financier des communes du SIVOM et du secteur scolaire au profit de la jeunesse du pays est, en 1998, de 79000 F + 72 800 F + 181 690 F + 30 100 F = 363 590 F

Avec l'appoint du Conseil Général du Nord : 40 000 F (Ecole de musique) et 65 000 F (Salle de sport) c'est un total de : 468590 F utilisés par le SIVOM au profit de la jeunesse de Bruille St-Amand - Château l'Abbaye - Flines lez Mortagne - Maulde - Mortagne du Nord - Thun St Amand.

Une intercommunalité bien comprise.....

Vie associative

DON DU SANG “APPEL AUX JEUNES”

Le comité des donneurs de sang de Mortagne Flines et Maulde renouvelle son appel en faveur du don du sang qui aura lieu le 5 juillet, cour de la Mairie à Maulde de 8h à 12h.

Une transfusion peut sauver une vie. Donner c'est aussi recevoir. Faites donc ce geste de solidarité et vous en éprouverez une réelle satisfaction. Chaque année les dons baissent de 6 %. Où sont les 6 % de dons recueillis à Maulde lors des premières collectes. Allons Mauldois réveillez-vous ! Il faut une relève. Les anciens ont fait leurs preuves, ils ne peuvent à leurs grands regrets aller contre la limite d'âge. Remplacez les. Ils comptent tous que leur appel sera entendu. Pères et Mères sont aussi concernés. Faites donc un effort pour nous répondre favorablement car il serait regrettable que la journée de Maulde soit supprimée faute de donneurs.

Un grand merci à tous ceux qui se présenteront le 5 juillet..

SPORTS ET LOISIRS

Moins de monde, comme d'habitude en cette période, pour le traditionnel repas de mars : mais quelle ambiance !!

Le comité et moi-même remercions les nombreux Mauldois ayant assisté à cette soirée.

N'oublions pas nos fidèles bénévoles, toujours présents pour l'aide demandée.

Rappelons que sans nos sponsors et les deux repas organisés au courant de l'année, il nous serait difficile d'envisager l'animation, généralement, aux ducasses, par ce genre de compétition.

CLUB CANIN

A Maulde le 16 Aout 1998, à 16h
DEMONSTRATION DE CHIEN DE DEFENCE

VENEZ NOMBREUX!!!

AMITIES RENCONTRE LOISIRS

BILAN ANNÉE 1997

Président : Eugène GOREZ

Vice Président : Raoul DELCROIX

Trésorier : George GOREZ

Secrétaire : Monique VASTESAEGHER

Effectif : 59 personnes (37 femmes et 22 hommes)

Réunion : le mardi salle polyvalente place de Maulde de 14 h à 18 h jeux divers.

Nous fêtons les anniversaires le dernier mardi de chaque mois plus la fête des rois avec galette.

3 repas en commun : 9/03/97 46 participants

12/10/97 47 participants

20/12/97 : 50 participants

Au cours du repas de Noël chaque membre du club reçoit une coquille.

2 voyages : Le 6 Avril 97 : 31 participants pour un repas dansant et spectacle ANNIE DUPAC à l'Hermitage d'AUBIGNY AU BAC.

Le 8 Juin 1997 : 38 participants pour une superbe sortie en AVESNOIS avec guide et repas au Château de la MOTTE à LIESSIES.

Nos chers disparus ont bénéficié d'une plaque souvenir.

Le club ayant 10 ans cette année, au cours du repas (9/03/97) chaque membre a reçu en souvenir une montre à quartz.

Les membres du club vieillissant, nous éviterons les sorties en car, celles-ci seront remplacées par des repas.

Actuellement nous sommes une soixantaine. Ceux qui désirent nous rejoindre peuvent venir le mardi. La cotisation annuelle est de 60 Frs soit 9.50 ~~euro~~

FRANCE RADIOS CLUB INTERNATIONAL NORD PAS DE CALAIS

Les activités du club en ce moment très réduites manquent de propagation. Cependant nous avons des contacts avec les 912 membres de notre association. Un bilan sera assuré lors de l'assemblée générale du samedi 20 juin à la salle des fêtes de Maulde à 14 h. Espérant que les jeunes viendront nous rejoindre pour plus d'esprit de convivialité sur la fréquence, nous sommes à leur disposition pour tout renseignement concernant la radio amateur. Je rappelle (F.R.C.OI - B.P 22 59158 MAULDE). Rendez-vous le 20 juin 1998 à 14 heures Salle des Fêtes de MAULDE.

Le Président Vic Mar

AMICALE LAIQUE DE MAULDE

Après une fête de Noël rénovée et réussie, organisée avec les enseignants et les parents d'élèves, après un parcours du cœur très fréquenté, la prochaine manifestation de l'Amicale Laïque, la traditionnelle Fête des écoles et distribution des prix se déroulera cette année les Samedi 20 et Dimanche 21 juin.

Le repas familial des écoles est reporté au Dimanche 18 octobre, époque plus adaptée qu'en avril.

L'association financera cette année encore le voyage de fin d'année scolaire qui se déroulera à Roubaix pour assister au spectacle des "Ballets du Nord". Ce voyage étant d'un coût plus modeste que les autres années, le Comité a donné son accord à l'achat pour l'école d'une imprimante plus performante que celle actuellement utilisée, pour faciliter la réalisation du journal de classe, dont vous avez déjà pu lire 2 numéros.

PARCOURS DU COEUR

Des Parcours du cœur appréciés¹ titrait le journal La Voix du Nord au lendemain de cette nouvelle édition du Parcours du cœur du Dimanche 29 mars.

En effet, comme tous les ans à même époque, sur les chemins de campagne, en marchant ou en courant, et sur les routes des communes environnantes en vélo, ce sont près de 120 personnes qui auront participé cette année à cette manifestation locale sans compétition gratuite et bonne pour la santé.

L'Amicale Laïque, Mauld'joie et Sports et Loisirs organisaient ensemble cette 15ème édition du Parcours du Coeur Maulinois. La Municipalité offrait à chaque participant la soupe, le chocolat et la brioche. Le groupement des Secouristes amandinois assurait la sécurité des personnes sur le terrain, un véhicule 4 x 4 et des téléphones mobiles complétaient ce dispositif.

Rendez-vous est pris pour l'an prochain. Il n'est cependant pas utile d'attendre cette date pour s'oxygénier à nouveau sur les chemins de campagne le dimanche matin avec les premiers beaux jours.

CENTRE AERE 1998

Il débutera cette année le Jeudi 02 Juillet pour se terminer le Jeudi 30 Juillet, les après-midi de juillet de 13h30 à 17h pour les enfants de 4 à 12 ans.

Comme chaque année au programme, outre les travaux manuels, les jeux de plein air, le camping, la piscine, une excursion est prévue.

Il sera encadré par Mademoiselle Bénédicte ROBERT et son équipe d'animateurs et aides animateurs.

Les plus grands (13 et 14 ans) pourront bénéficier du Centre de Loisirs Intercommunal de Mortagne du Nord du 02 au 30 juillet plus adapté à leur âge, avec cette année pour les amateurs de camping un mini camp de 5 jours sous tente dans les Ardennes du 06 au 10 juillet.

Pour les deux centres les tarifs seront légèrement modifiés cette année comme le souhaite la CAF qui finance pour partie. Ils seront légèrement modulés selon la composition et les revenus de la famille. Ils resteront toutefois très modiques.

QUOI DE NEUF AUX ECOLES ?

Les enseignants, les représentants des parents d'élèves et ceux de la municipalité étaient réunis le jeudi 30 avril pour le second conseil d'école de l'année scolaire sous la présidence de Mme Mireille BELY, Directrice de l'école "MARCEL DHOT".

LES EFFECTIFS 98-99

Pour l'an prochain, les 66 élèves de l'école seront répartis comme ceci avec les mêmes maîtres et maîtresses que cette année : 1 classe maternelle petits-moyens-grands de 28 élèves

1 classe de CP/CE1/CE2 de 21 élèves

1 classe de CE2/CM1/CM2 de 17 élèves

BUDGET

Pour le fonctionnement et les dépenses courantes le budget alloué par la commune se monte à 295 fr par élève pour l'année 98.

CONTRATS EMPLOIS-JEUNES

Dans le cadre des "emplois-jeunes", 2 aides éducatrices viennent d'être choisies, mises à la disposition de notre école et rémunérées par l'éducation nationale.

Elles seront présentes en doublette avec Château l'Abbaye (3 jours à Maulde, 1,5 journée à Château l'Abbaye par semaine), il s'agit de Melles Marjorie GERALDES de Maulde et Stéphanie MICHEL.

Leur contrat est prévu pour 5 années et elles sont rémunérées sur la base du SMIC. Leur mission est d'aider les enseignants dans leurs tâches pédagogiques et éducatives sous la responsabilité et l'autorité de ceux-ci et de la Directrice.

CONTRATS "EMPLOI SOLIDARITE"

L'entretien de l'école et de la bibliothèque sera assuré l'an prochain (98/99) par 2 autres personnes en contrat Emploi Solidarité.

Monsieur le Maire a fait part de son souhait de voir ces contrats remplacés par des emplois plus durables que sont les contrats consolidés. Il regrette de ne pas avoir été suivi sur ce point par son Conseil Municipal.

Le Maire nomme les personnes, mais c'est le Conseil Municipal qui crée ou non l'emploi.

EN CONCLUSION

Madame la Directrice a remercié l'équipe technique pour les multiples travaux réalisés dans l'école et la toute récente réfection du bureau. Elle a fait part enfin de son souhait de voir l'école dotée d'un complément de meubles de rangement pour 2 classes, de nouvelles chaises et de tapis de sports.

"MAULD'JOIE"

LE CINEMA

Les séances de cinéma attirent maintenant un public nombreux et fidèle :

+ "Le Monde Perdu - Jurassic Park" : 67 entrées

+ "Bean" : 77 entrées

+ "Hercule" : 68 entrées

+ "Titanic" : 156 entrées

Nul doute que pour "Les Couloirs du Temps - Les Visiteurs II" le jeudi 14 mai l'assistance ne soit encore importante.

Enfin, pour la dernière journée de cinéma du semestre, passeront le jeudi 04 juin "Anastasia" à 14h30 et "I Chance sur 2" avec Belmondo, Delon et Vanessa Paradis, à 20h.

LA FOIRE ARTISANALE

Le dimanche 26 avril de 10h à 18h, les visiteurs furent nombreux à admirer les objets artisanaux (bois, crochet, dentelles, poupées, plâtres, ...) et goûter aux produits du terroir (miel, fromages, pains, salaisons, ...) ou aux crêpes et gaufres des Eclaireurs.

En même temps, ils ont pu apprécier à plusieurs reprises un Concert donné par le Carillon Ambulant de Douai. C'était un spectacle rare que de voir les multiples cloches de ce Carillon se mettre en branle et donner ces musiques si typiques du Nord. Ce Carillon donne des concerts dans la France entière et a même participé aux animations des Jeux Olympiques d'Albertville et de Barcelone.

Nous essaierons l'an prochain de présenter une plus grande variété encore d'exposants en même temps qu'une autre animation musicale.

LA DUCASSE

Elle aura lieu le week-end des 27 et 28 juin.

Le samedi à 21h, à la Salle des Fêtes, pour oublier la Coupe du Foot-ball, nous vous convions à une soirée animée par Claude NOROCHRIS. Ce chanteur et musicien est un voisin, puisqu'il habite THUN. Auteur et compositeur, il a déjà fait un disque CD et a participé à de nombreuses animations musicales dans toute la région et encore récemment au Festival de l'Eau de St Amand. Il viendra à Maulde accompagné de la chanteuse Doris VERDY et de Maurice BIENCOURT. Il y aura de la musique pour toutes les générations et pour tous les goûts.

Le dimanche, après la course cycliste (si les travaux n'en empêchent pas le bon déroulement), vers 19h, l'Ecole Intercommunale de Musique donnera son traditionnel concert, également à la Salle des Fêtes.

CONCERT D'AUTOMNE

Donné le dimanche 25 octobre à 16h en l'Eglise St Pierre, il réunira l'Ensemble Orchestral de l'Ecole de Musique et le Quintette de Cuivres GOLDBERG. Cet ensemble créé en 1992 a depuis donné plus de 140 concerts dans toute la région. Formé de jeunes musiciens, il présente des programmes étudiés et équilibrés pour plaire à tous les publics.

Le Comité tient à remercier toutes les personnes qui se déplacent déjà pour assister aux manifestations qu'il organise et invite dès maintenant toutes les Mauldoises et tous les

Calendrier des fêtes

DUCASSE ATTRACTIONS FORAINES
Samedi 27 et Dimanche 28 Juin

Dimanche 28 Juin
COURSE CYCLISTE
Départ 15h

CONCERT
Salle des Fêtes à 19h
Par l'Ecole Intercommunale de Musique de MORTAGNE.

DON DU SANG
Dimanche 5 Juillet
Cour de la Mairie de 8h à 12h

RETRAITE AUX FLAMBEAUX
Lundi 13 Juillet

FETE NATIONALE
Mardi 14 Juillet

EXPOSITION VENTE
Dimanche 26 Juillet
Salle des Fêtes
organisée par le club
“Amitiés - Rencontres - Loisirs Mauldois”

DUCASSE
Samedi 26 et Dimanche 27 Septembre
Attractions foraines

Dimanche 27 Septembre
Course cycliste
Départ 15 h
organisée par “sport et loisirs”

CONCERT
Salle des fêtes à 19 h.

HISTOIRE DE MAULDE
par
MARCEL DHOT
Maire de 1958 à 1973

**DEMARCATION DES FRONTIERES DU
NORD DE LA FRANCE**

*EXTRAIT DES PROCES VERBAUX DRESSES EN EXECUTION DU TRAITE CONCLU A PARIS
LE 20/11/1815.*

*TRAITE DES LIMITES ENTRE LA FRANCE ET LES PAYS BAS SIGNE A COURTRAI LE
28/3/1820: Limites entre la commune de MAULDE (France) et celles de BLEHARIES et de LA
PLAIGNE (Pays Bas).*

*Article 66: Si, par l'effet des cessions respectives contenues dans le présent traité de limites,
quelques propriétés se trouvaient morcelées, les propriétaires ou fermiers jouiront de la faculté d'y
transporter les engrains nécessaires et d'emporter librement et en exemption de tous droits, les
récoltes provenant des terrains concédés réciproquement.*

*Article 69: A l'avenir et pour l'intérêt des deux états, aucune construction de bâtiment ou habitation
quelconque ne pourra être élevée et ne sera tolérée qu'étant établie à 10m de la ligne frontière, ou
à 5m seulement de distance d'un chemin, lorsque ce chemin est mitoyen et que son axe fixe la
limite.*

**PROCES VERBAL DE DELIMITATION
DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MAULDE
21 JANVIER 1828**

*L'an 1828, le 21 janvier, Nous, Philogone BARBOTIN, géomètre délimitateur, nous sommes
transportés, accompagnés du Contrôleur des C.D. en la mairie de MAULDE où nous avons trouvé
M. HORNEZ J.B., Maire de la dite commune, M. WIBAUT Pierre Joseph, adjoint et MM. WIBAUT
JACQUART et DESHAYES Louis, indicateurs nommés par lui ainsi que les Maires, adjoints et
indicateurs des communes ci-après désignés, convoqués et rassemblés pour constater
contradictoirement la démarcation du territoire de Maulde*

1° Limites avec les communes de BLEHARIES et LA PLAIGNE (Pays Bas)

Les mêmes que celles du Traité de Courtrai

Pour BLEHARIES: L.F DUGAUQUIER Bourgmestre

A.L GADENNES Assesseur

N. GAVELLE Assesseur

Pour LA PLAIGNE: J.F DELCOURT Bourgmestre

J. GRIFFART Assesseur

D. AUTEM Assesseur

2° Limites avec MORTAGNE, THUN, LECELLES

Voir plans

LOUIS PHILIPPE 1830 - 1848

Le Duc d'Orléans que nous avons vu passer à l'ennemi à la BOUCAULDE avec le général DUMOURIEZ, est proclamé ROI sous le nom de LOUIS-PHILIPPE 1er (9 août 1830).

En décembre, deux nouveaux conseillers prêtent serment en ces termes: "JE JURE FIDELITE AU ROI DES FRANCAIS, OBEISSANCE A LA CHARTE CONSTITUTIONNELLE ET AUX LOIS DU ROYAUME". On ne jure plus fidélité au ROI mais au ROI DES FRANCAIS.

Cela nous rappelle que la chambre des députés se résolut à faire monter sur le trône un prince que sa naissance n'appelait pas à régner, qui ne serait roi que parce qu'il aurait juré fidélité au régime constitutionnel, qui, en un mot, tiendrait sa couronne de la Charte et serait nécessairement obligé de la respecter.

Une garde nationale fut organisée pour défendre la monarchie constitutionnelle.

A MAULDE, elle comprenait une compagnie ayant à sa tête le capitaine LANDRIEUX et le sous-lieutenant HOURDEAU J.B.

Le 14 novembre 1830, il fut procédé à une élection pour remplacer le sergent GOREZ Jean-François, nommé Maire.

M. LEGRAIN Pierre obtint 20 voix, formant la majorité absolue et fut proclamé sergent. Le capitaine usant de la faculté qui lui était donnée par la loi, nomma sergent major le sieur HORNEZ J.B. et HORNEZ François fut élu caporal.

Un corps de garde faisait assurer le service de nuit pas des sentinelles. Le chauffage et l'éclairage furent fournis par un habitant moyennant une rétribution de 16F. par mois.

Le 28 juin 1833 fut votée la loi sur l'enseignement primaire dite loi GUIZOT. Chaque commune est obligée d'ouvrir une école primaire et chaque département une école normale.

Considérant que MAULDE possède déjà une école dirigée par M. DELVAL Pierre-Joseph, le Conseil, dans sa séance du 10 août 1833, décide que:

1°) le traitement annuel de l'instituteur est fixé à la somme de 200F. lequel sera payé par la caisse municipale;

2°) la rétribution mensuelle à payer par les parents des enfants non indigents qui fréquentent la classe de l'instituteur communal est fixée à 75 centimes pour les élèves les plus avancés et 60 centimes pour les autres.

3°) les enfants des indigents repris à la liste arrêtée au Conseil seront admis à l'enseignement gratuit. (en 1841: 33 garçons et 15 filles. Seuls 40 enfants pouvaient payer).

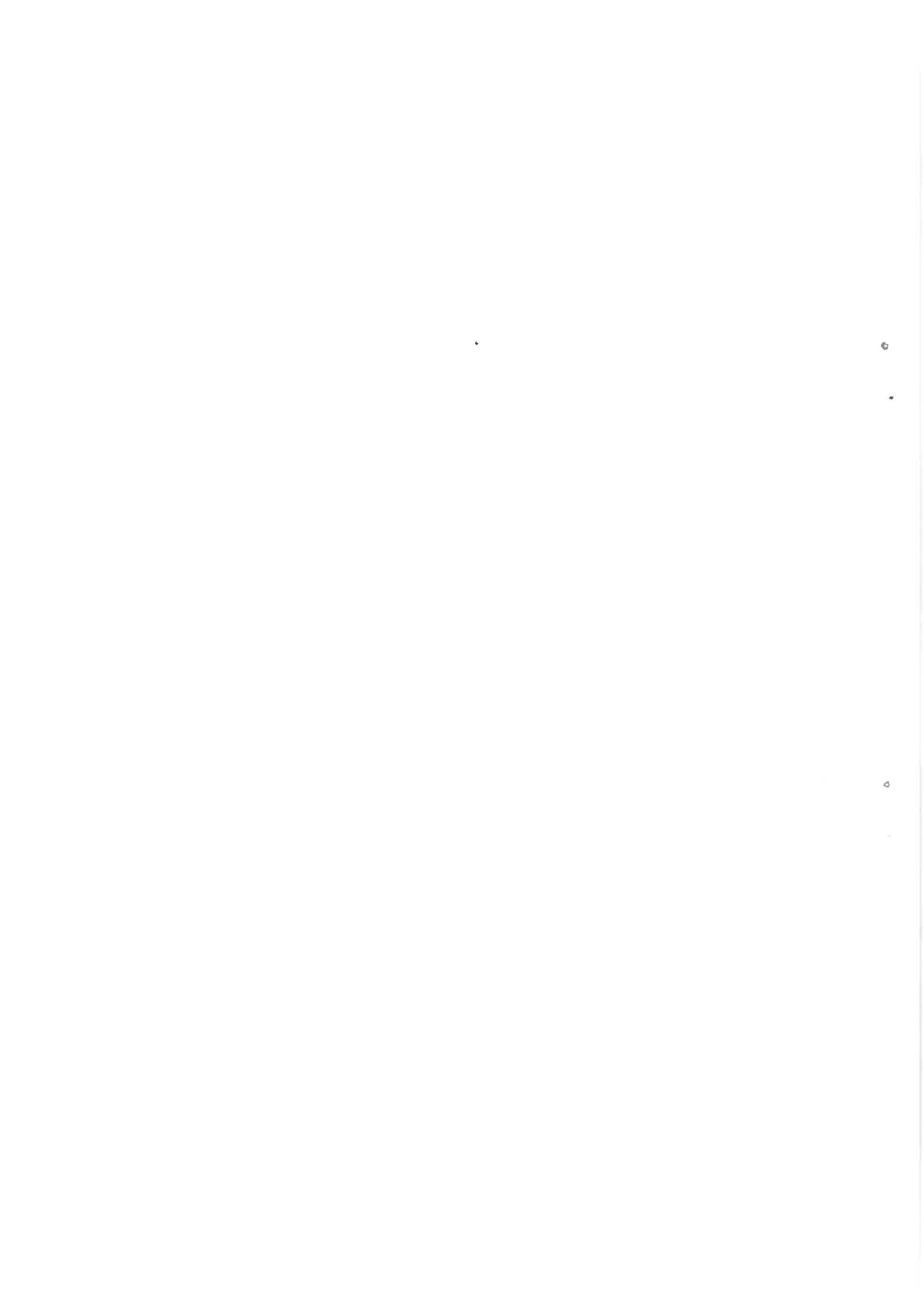
4°) l'indemnité de logement à l'instituteur primaire pour le fermage de sa classe est fixée à 10F.

Les routes sont dans un état désastreux. Les communes de MORTAGNE et de FLINES n'avaient de communications avec l'intérieur du royaume que par un chemin impraticable pendant une grande partie de l'année pour ne pas dire constamment. Elles demandèrent dès 1834 que la commune de MAULDE pavât la Grand Rue de Mortagne à la Fontaine et la ruelle Cornille (Chemin de la Trinquette).

Le Conseil refusa faute de ressources. Il estimait d'ailleurs que la route envisagée aurait dû passer par le Cense des Nefliers et THUN.

Mais sous la pression des autorités, le pavage de 600m de la Grand Rue et 350m de la Ruelle Cornille fut entrepris. Ce n'est qu'en 1847 que l'on pava la portion restante de la Grand Rue jusqu'à l'église et la Rue de Chorette sur 800m.

Lorsque les hivers étaient rudes, en particulier celui de 1845 au cours duquel il gela de fin novembre à fin mars, la navigation était interrompue, le teillage du lin impossible. Les nombreux haleurs de bateau et les teilleurs de MAULDE étaient dans la misère et obligé de tendre la main ou de faire la contrebande pour ne pas mourir de faim. Le blé passa de 20F. l'HL en 1845 à 32F. en 1846. Des révoltes éclatèrent en France, des fermes furent pillées. Un grand nombre d'ouvriers liniers fut privé de travail par l'avènement du coton et la concurrence de l'industrie textile anglaise. Le 4 mai 1847, les teilleurs de Mortagne se coalisèrent et la gouvernement fit transporter un escadron de lanciers pour maintenir l'ordre. La dépense occasionnée fut réclamée aux



communes de MAULDE, THUN, NIVELLE, CHATEAU L'ABBAYE, FLINES et MORTAGNE. Le Conseil de MAULDE refusa de payer sa quote part disant que les frais devaient être supportés par les actionnaires de la Scarpe qui avaient appelés la troupe.

On vivait alors dans l'attente de quelque évènement. La garde nationale apprenait la marche au pas et le maniement du fusil.

A Paris, Louis Philippe abdiqua le 24 Février 1848.

LA SECONDE REPUBLIQUE

La République fut proclamée le 25 février 1848 sauf ratification par le peuple français. L'existence du nouveau gouvernement siégeant à l'hôtel de Ville de Paris est enregistrée à MAULDE le 2 mars.

GOUVERNEMENT PROVISOIRE: François ARAGO, MARIE, LEDRU, ROLLIN, LAMARTINE, Louis BLANC, secrétaire

Président du Conseil: DUPONT de l'Eure.

Le 28 mars, une commission principale provisoire est installée. Elle comprenait dis membres:

HORNEZ WIBAUT, ancien militaire, PRESIDENT

GOREZ Pierre François*

LEGRAIN Pierre

CHOTTEAU Alexandre

PLATEAU Pierre Antoine

CANIPEL François

DEJONGE J.B.

WATTEAU Louis

WIBAUT Louis

HORNEZ François, fils, SECRETAIRE

Cette commission se réunit le 8 avril en exécution de la circulaire du citoyen commissaire général de la République Française en date du 2 avril relative à la plantation de l'ARBRE DE LA LIBERTE, pour donner à cette fête civique tout l'éclat et la grandeur due à ce jour de gloire et recevoir sa consécration.

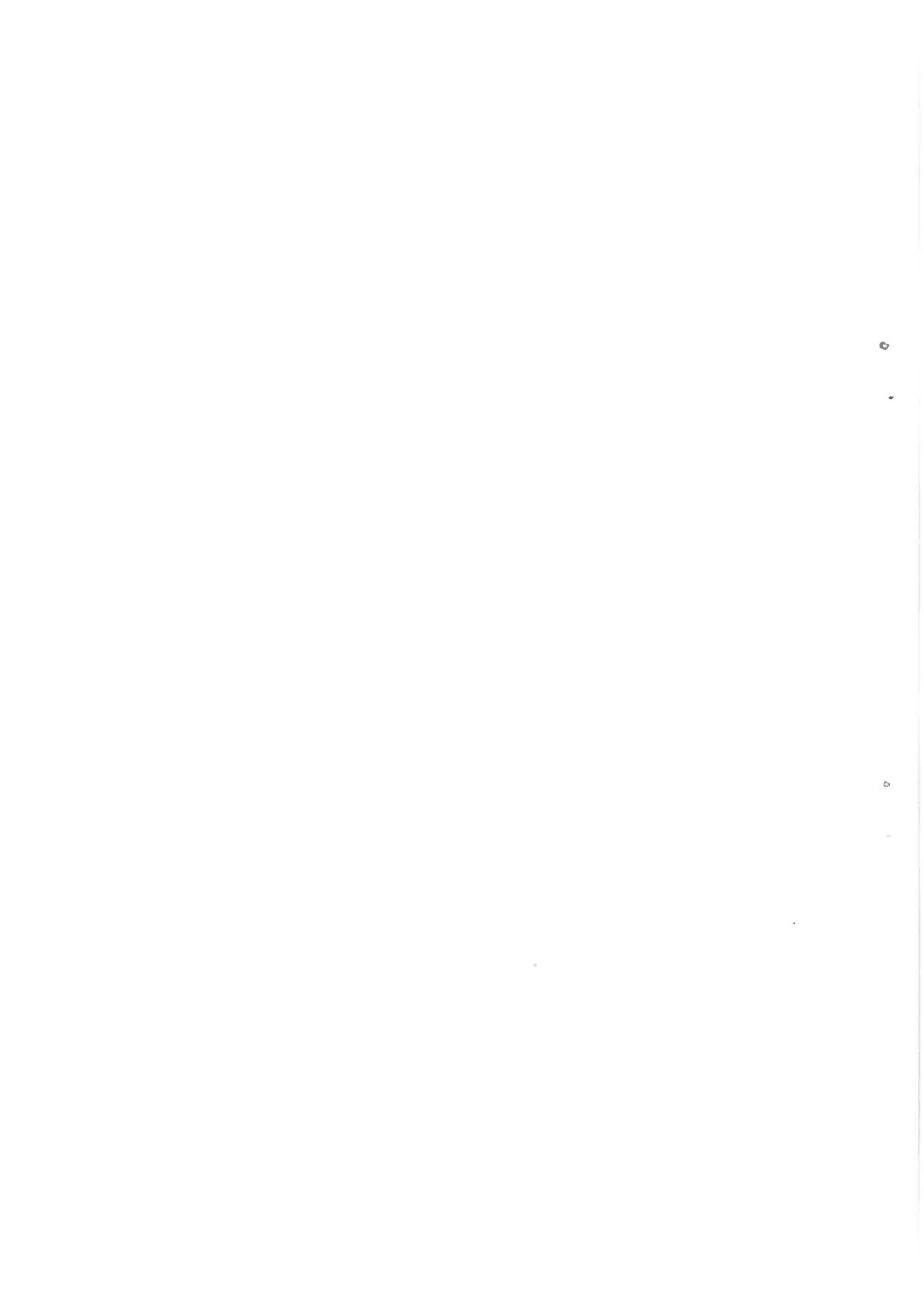
Elle décida la distribution aux indigents de 62HL de charbon à 1,30F. l'HL.

Les autorités municipales, les enfants des écoles, la douane, la garde nationale formèrent un cortège qui assista à la plantation de l'arbre sur la grand place. Une allocution pathétique fut prononcée par le Citoyen LEGRAIN Pierre. La population croyait fermement que le nouveau gouvernement allait porter remède aux maux dont souffrait le pays.

Le dessèchement de la Vallée de la Scarpe faisait l'objet de nombreuses discussions. Chaque année les plaintes se succédaient pour que les travaux soient plus étendus dans la vallée inférieure, qu'ils soient mieux ordonnés dans l'intérêt du canton de SAINT AMAND afin que les propriétés de ce canton parviennent aux avantages obtenus dans la section de MARCHIENNES.

Consulté sur l'utilité de changements à opérer dans l'existence et dans la nomination de la commission de dessèchement, le Conseil est d'avis: "qu'il soit constitué deux commissions, l'une pour MARCHIENNES, l'autre pour SAINT AMAND, avec pouvoir à chacune des sections de gérer les intérêts de chaque localité sauf à recourir à la décision de M. le Préfet dans le cas où l'une des sections entreprendrait des travaux nuisibles à l'une d'elles ou enfin n'exécuterait pas ceux indispensables au dessèchement de la vallée". Toutefois le Conseil pense qu'il est prudent de conserver la direction des travaux à MM. les Ingénieurs des Ponts et Chaussées.

L'hostilité entre les sections de MARCHIENNES et de SAINT AMAND se manifeste encore de nos jours et la question est sur le point d'être résolue par l'absorption du Syndicat de dessèchement de la Vallée de la Scarpe par le Syndicat d'assainissement des Bassins de l'Escaut et de la Scarpe.



LE SECOND EMPIRE

Le 2 décembre 1852, Louis BONAPARTE fut solennellement sacré Empereur sous le nom de NAPOLEON III à la suite du plébiscite des 21 et 22 novembre 1852 qui avait donné les résultats suivants: 7 824 189 OUI 253 145 NON 63 326 NULS

Conformément à la circulaire préfectorale du 7 décembre, le décret du 2 décembre 1852 proclamant l'Empire est transcrit le 16 sur les registres de la commune. Le Maire et les Conseillers prêtent le nouveau serment:

JE JURE OBEISSANCE A LA CONSTITUTION ET FIDELITE A L'EMPEREUR

Le nouveau régime qui donnait une organisation plus forte au pouvoir avait toute la sympathie de nos édiles qui, le 3 février 1853 s'empressent de voter la lettre suivante à l'occasion du prochain mariage de l'Empereur:

"SIRE

Vous avez écouté les voeux de la France. L'union que vous contractez assure désormais son repos.

La France reconnaissante accorde déjà sa sympathie à celle que vous avez choisie et dont la seule ambition est de partager avec vous l'amour et l'estime du peuple français.

Le Conseil Municipal de la commune de MAULDE ne veut pas rester étranger à la manifestation qui se prépare. Il s'empresse d'adresser à votre Majesté Impériale l'expression de sa reconnaissance pour l'acte important qu'elle va accomplir et auquel elle a donné un caractère de patriotique grandeur.

Le Conseil saisit avec bonheur, SIRE, cette occasion de renouveler à votre Majesté Impériale, la respectueuse assurance de son profond dévouement".

Ont signé: HORNEZ Maire, BONT Adjoint, DUJARDIN CHOQUET, GOREZ Pierre François, MIDAVAINNE, WATTEAU, HORNEZ GLORIEUX, CORDIER Antoine, LELON P.J.

Le 13 novembre 1853, le Conseil vote un crédit de 55F. pour l'achat d'un drapeau à arborer le jour du voyage de l'Empereur à VALENCIENNES.

LES ECOLES:

MAULDE ne possédait toujours pas de maison d'école.

Par lettre en date des 10 janvier 1853, 21 avril 1853, 31 juillet 1853, 6 août 1854, le sous-préfet pressait la municipalité qui arguait du manque de ressources pour repousser les projets. Enfin, le 15 février 1855, le Conseil consentit à aliéner 3Ha du Marais de l'Aulnois d'en bas repris au plan du N°1 au N°10 pour faire face à la dépense. Le 13 mars fut accepté le devis estimatif se montant à 13 500F.

L'école devait être érigée sur un terrrain appartenant à la commune. "C'est un excédent de marais, appelé le Mortier, près de l'église, longeant la route de St Amand à Tournay".

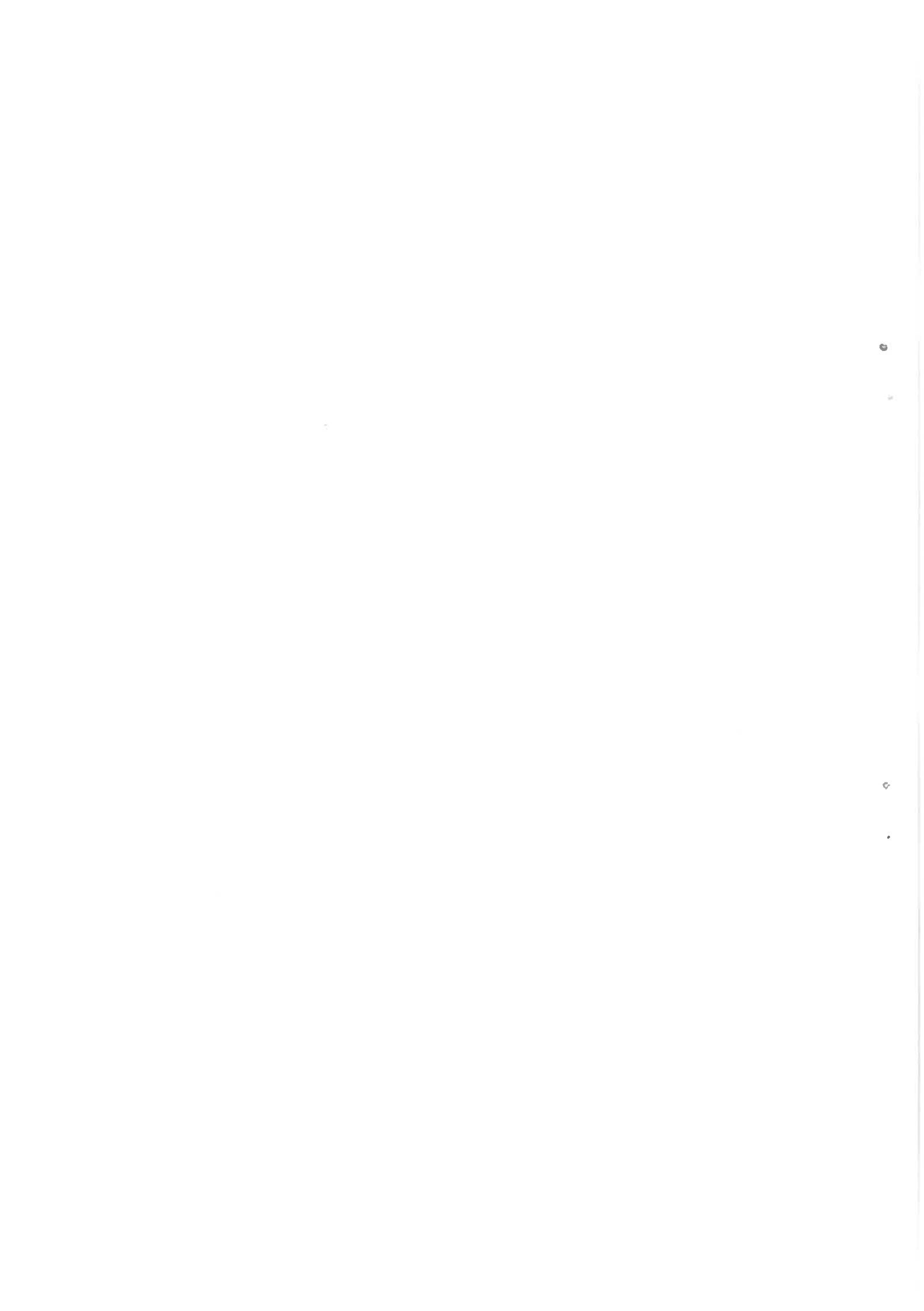
Les 3ha du marais de l'aulnois furent adjugés à MM. Casimir et Auguste WIBAUT de Bléharies pour la somme de 18 250F. Le 3 décembre 1855.

La construction commença en 1856. Le procès verbal de réception définitive en date du 17 janvier 1859 fut adopté par le Conseil dans sa séance du 10 avril. La dépense s'était élevée à 16 000F.

Le 12 août 1858, le Conseil décida de créer une école communale de filles comme le prescrivait la loi du 15 mars 1850 et d'appeler une religieuse pour la diriger. Un local provisoire fut choisi pour le terme de 3 ans moyennant le prix de 120F. par an.

Ce local ayant été vendu en 1861, le Conseil demanda l'autorisation de faire bâtir. De longs pourparlers avec l'administration s'engagèrent. Celle-ci exigeait que l'on construisit une classe pour recevoir 82 élèves. Le Conseil s'y refusait catégoriquement:

"La maison d'école des garçons construite aussi d'après des données qui pourraient peut-être convenir dans certaines communes dont l'industrie accroît la population, n'a, disait-il cessé de faire murmurer les habitants à cause de ses dimensions qui sont beaucoup trop grandes de telle sorte qu'elles laissent une moitié de la classe libre.



C'est donc de l'argent inutilement dépensé et un entretien continu qui pèse sur la commune. Le Conseil n'oserait accepter la responsabilité d'une nouvelle école dans le genre de la première qui a excité encore tant de murmures..."

Le 5 juillet 1863, le Conseil se résigne pourtant à voter un crédit de 1 100F. pour compléter à 11 900F. le montant du devis.

La construction commença aussitôt et fut terminée en 1865. Le procès-verbal de réception définitive en date du 18 juillet 1865 spécifie que la dépense s'élevait à 11 871,96F.

LES SAPEURS POMPIERS:

Le 19 janvier 1866, le maire passe avec le sieur DESBONNET de Valenciennes un marché de 1 450F. pour la fourniture à la commune de MAULDE d'une pompe à incendie avec tous ses accessoires. Cette pompe resta en service jusqu'en 1948 et doit être exposée au musée des services d'incendie de la ville de ROUBAIX! ...

En mai 1866, le Conseil décide la création d'un Corps Communal de Sapeurs Pompiers.

LES CHEMINS VICINAUX

Sous la pression du Conseil d'arrondissement, les chemins vicinaux continuent d'être construits.

En 1868, la situation était la suivante:

	Pavage	sols naturels
2 rue Cornille de MAULDE à LECELLÈS	500m	1 650m
4 rue de Chorette	825m	
Chemin de MAULDE à LECELLES, rue de Choque		2 300m
Ruelle Loiseau	440m	1 810m
Chemin de BLEHARIES au Rieu des Wattines		2 300m
<i>Le 8 juillet 1869, le Conseil approuve le budget vicinal.</i>		
Dépenses à faire pour l'achèvement des chemins vicinaux		42 500F.
Ressources: Subvention de l'Etat et du Département	8 962F.	
Emprunt communal garanti par le Département	25 500F.	
Prestations communales en nature	3 762F.	
Emprunt supplémentaire	4 276F.	42 500F.

Le Second Empire fut en somme une période de PROSPÉRITÉ mais pour les paysans pauvres et les ouvriers, la vie est dure et l'avenir encore trop incertain.

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

A l'époque de la Révolution, MAULDE était pourvu de maîtres désignés par la Municipalité après concours.

Le premier dont nous avons trouvé trace est le sieur Pierre Joseph DELVAL (1756-1843) qui a fait suivre sa signature de la mention "instituteur! (sic)" lors de la prestation de serment à l'Empereur le 28 prairial an XII.

En 1811, le 16 novembre, le recteur de l'Académie de DOUAY autorise le sieur DONNE à exercer les fonctions de maître d'école à MAULDE.

L'ordonnance royale de 1816 oblige les instituteurs à plus de savoir et le Brevet d'Enseignement Primaire est établi. En particulier, le brevet du 2ème degrés sera délivré aux maîtres aptes à enseigner l'orthographe, la calligraphie et les règles élémentaires de l'arithmétique.

Nous notons alors:

1816: le sieur DELVAL Pierre Joseph (1791-1870) (fils du précédent) clerc de la commune de MAULDE est nommé aux fonctions instituteur primaire en date du 24 septembre 1816 par le recteur de DOUAY.

1818: le sieur WIBAUT Henri, cultivateur en la commune de MAULDE, est nommé instituteur particulier par le recteur de l'académie de DOUAY en, date du 7 janvier 1818, agréé par le Comte de Rémusat, Préfet du Nord.

1820: Le demoiselle WIBAUT Marie Célestine, âgée de 26 ans, domiciliée en cette commune, a reçu son Brevet de Capacité du 2ème degré accordé par M. le Préfet en date du 28 novembre dernier comme institutrice primaire de MAULDE, le 1er février 1820.

1828: Nous, Recteur de l'Académie de DOUAY. . .

Vu le Brevet de Capacité du 3ème degré accordé le 4 septembre 1826 par le recteur de la dite académie au sieur DELVAL Pierre Joseph, né le 1er août 1792 à MAULDE.

Vu l'avis exprimé à ce sujet par le Comité d'instruction primaire de SAINT AMAND, accordons au sieur DELVAL l'autorisation d'exercer les fonctions instituteur primaire dans la commune de MAULDE à la charge pour lui de se conformer aux lois, ordonnances et règlements relatifs à l'instruction primaire.

à DOUAY, le 29 octobre 1828

Les élèves indigents étaient reçus gratuitement. En 1830, ils étaient 37, le nombre de pauvres ayant considérablement augmenté depuis l'établissement du Canal de la Sensée (72 familles!).

Le Bureau de Bienfaisance décida de radier toute famille qui aurait négligé de faire vacciner ses enfants ou de les faire instruire en les envoyant chez instituteur chargé de les recevoir.

Les élèves payants étaient assujettis au tarif suivant: 1F. par mois pour la 1ère classe et 75Cts pour la classe inférieure.

Le traitement annuel de instituteur était fixé à 40F., celui de l'institutrice à 30F.. Ils recevaient les enfants chez eux et les frais de chauffage et d'éclairage étaient à leur charge.

1842: La demoiselle ECHEVIN est nommée institutrice privée.

Au début de 1853, les autorités pressent la municipalité de faire construire une maison d'école. Le Conseil refuse attendu "que la maison louée par la commune et qui appartient à instituteur est assez grande et bien distribuée pour les enfants des deux sexes qui s'y présentent VU QUE LES HABITANTS LES PLUS AISES CONFIENT LEURS ENFANTS AUX SOEURS A MORTAGNE ET A SAINT AMAND ! ! ! . . . "

Dans l'esprit de nos édiles, les enfants du peuple comptaient bien peu.

Le budget de l'enseignement s'établit ainsi:

Rétribution scolaire: 1ère Cie: 1,25F.
 2ème Cie: 1,00F.
 3ème Cie: 0,75F.

Traitemen t de instituteur	200,00F.
Rôle	154,50F.
Supplément de traitement	<u>256,50F.</u>
	601,00F.
Frais de location de la maison d'école	10,00F.
Imprimés	<u>3,00F.</u>
	614,00F.

1855: Arrivée d'un nouvel instituteur dont nous n'avons pu retrouver le nom.

1856: Mise en chantier de l'école des garçons.

1858: MME DUMEZ née DURIEUX Rufine, institutrice libre quitte MAULDE. Le Conseil décide au début qu'une religieuse sera appelée pour diriger l'école communale. Ce fut soeur Zoé REMY qui occupa ce premier poste, munie d'une lettre d'obédience délivrée par la Directrice Générale de la Congrégation de la Providence de PORTIEUX (Vosges) en application de la loi Falloux (1850).

Nous avons vu que malgré l'hostilité du Conseil Municipal qui s'ingéniait à contrecarrer les instruction du gouvernement, l'école des garçons commencée en 1856 entra en service en 1859 et celle des filles en 1865.

Cette même année 1865, instituteur en fonctions est M. MONFROY Benoit. Son salaire annuel se monte à 700F.

LE CADASTRE

C'est en 1830 qu'on arpenta pour la première fois le terroir communal avec les nouvelles mesures du système métrique. Le cadastre à l'échelle 1/2 500, le tableau d'assemblage étant à l'échelle 1/10 000 fut établi par M. DEQUESNE géomètre de première classe et terminé le 1er septembre 1830.

IL RESTERA EN SERVICE JUSQU'EN 1914 . . .

Ce plan, malheureusement en mauvais état, existe encore dans les archives de la mairie.

On constate avec surprise que la physionomie du village a peu changé. La propriété était aussi morcelée qu'elle l'est de nos jours et la plupart des parcelles telles quelles.

